

**Règlement
TRAIL TOUR NATIONAL
TRAIL DROME – LAFUMA 17 AVRIL 2011**

- Tous les coureurs doivent impérativement signer leur bulletin d'inscription.

- **matériel obligatoire sur les 21 et 42 km**

1 couverture de survie, une réserve d'eau de 0.5 L (minimum)

- **matériel obligatoire pouvant être demandé sur place** par l'organisateur sur les 21 et 42 km en fonction de la météorologie :

1 polaire, 1 veste type Gore tex, 1 collant, 1 buff ou équivalent

- matériel conseillé

1 téléphone portable

Pénalités pour défaut de matériel obligatoire : 10 mn par matériel manquant

- **Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive non valable pour la course à pied en compétition, auront un dossard mais pas de puce de chronométrage. Ils seront donc admis sur une formule non chronométrée.**

- L'organisation communique **1 zone d'accès autorisée aux assistants par tracé**. Toute assistance en dehors de cette zone entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. *Pour 2011 : Villages du Poët en Percip sur le 42 km (au km 15) et de La Roche sur le Buis pour le 21 km (au km 15 et 19)*

- Les concurrents devront fournir lors de l'inscription, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, soit leur licence FFA, soit le Pass'Running (copie à joindre lors de l'inscription). Licences FFTri, UFOLEP (course à pied en compétition) acceptées.

- Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

- Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.

- Postes de contrôle : des postes de contrôle seront répartis sur le parcours :
 - Un au départ
 - 1 à 3 sur le parcours en fonction des distances de course
 - Un à l'arrivée

- Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

- Les concurrents se doivent secours et entraide.
- Des postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours
- Les concurrents acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles
- Les concurrents acceptent que les certificats médicaux soient conservés par l'organisateur
- Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.
- Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation
 - L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage..)
 - Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre...)
 - En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le départ de l'épreuve, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 3€ pour frais de dossiers ; quel que soit le motif.
 - Toute annulation 10 jours avant le départ de l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif et déduction faite des 3€ forfaitaires.